



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

GROUPE FRANCO-AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Institut Gustave Roussy, 114, rue Edouard Vaillant 94 800 Villejuif

SIREN : 435384409

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du Groupe Franco-Africain d'Oncologie Pédiatrique, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.3 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents du Conseil d'Administration arrêté le 31 mai 2021 adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 23 juillet 2021

YANN SEMELIN

GROUPE FRANCO-AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

114 rue Edouard Vaillant

94800 VILLEJUIF

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
--------------	--	--

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
TOTAL (I)						
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres	52 326		52 326	6,07	5 243	0,73
Valeurs mobilières de placement	626 988		626 988	72,74	619 497	86,07
Disponibilités	182 692		182 692	21,19	95 014	13,20
TOTAL (II)	862 006		862 006	100,00	719 754	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	862 006		862 006	100,00	719 754	100,00

GROUPE FRANCO-AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. dont réserves sous gestion propre				
Report à nouveau	168 346	19,53	186 938	25,97
. dont report à nouveau sous gestion propre				
Excédent ou déficit de l'exercice	-74 337	-8,61	-18 592	-2,57
. dont résultats sous gestion propre				
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales				
Situation nette (sous total)	94 009	10,91	168 346	23,39
TOTAL (I)	94 009	10,91	168 346	23,39
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	671 333	77,88	402 379	55,91
TOTAL (II)	671 333	77,88	402 379	55,91
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			5 610	0,78
Dettes fiscales et sociales	207	0,02	519	0,07
Autres dettes	96 456	11,19	142 900	19,85
TOTAL (IV)	96 663	11,21	149 029	20,71
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	862 006	100,00	719 754	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations			1 184 368		-1 184 368	-100,00
Ventes de biens et services						
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales						
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales						
Produits de tiers financeurs						
sociales et médico-sociales						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	116 480				116 480	N/S
- Mécénats	710 649				710 649	N/S
- Contributions financières	221 358				221 358	N/S
Autres produits			12 171		-12 171	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	1 048 487		1 196 539		-148 052	-12,36
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	233 334		219 591		13 743	6,26
Autres achats et charges externes	427 042		717 020		-289 978	-40,43
Salaires et traitements	90 579		98 568		-7 989	-8,10
Charges sociales	26 741		49 456		-22 715	-45,92
Reports en fonds dédiés	346 411				346 411	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 124 108		1 084 635		39 473	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-75 621		111 904		-187 525	-167,57
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	1 491		3 042		-1 551	-50,98
Total des produits financiers (III)	1 491		3 042		-1 551	-50,98
CHARGES FINANCIERES:						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 491		3 042		-1 551	-50,98
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-74 130		114 946		-189 076	-164,48
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			39 842		-39 842	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)			39 842		-39 842	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			172 861		-172 861	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)			172 861		-172 861	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-133 019		133 019	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	207		519		-312	-60,11
Total des produits (I + III + V)	1 049 978		1 239 422		-189 444	-15,27

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE **COMPTE DE RÉSULTAT**

page 5

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 124 315		1 258 014		-133 699	-10,62
EXCEDENT OU DEFICIT	-74 337		-18 592		-55 745	-299,82
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales						

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Dons en nature	314 050		391 000			
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	314 050		391 000			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

GROUPE FRANCO-AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

114 rue Edouard Vaillant

94800 VILLEJUIF

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Préambule

Présentation de l'association

L'association GFAOP a été déclarée à la préfecture de police de Paris le 23 novembre 2000 et sa constitution a été publiée au journal officiel le 10 décembre 2000.

Elle a pour objet de :

- Assurer la promotion de l'oncologie pédiatrique (tumeurs solides, lymphomes malins et leucémies de l'enfant) et de la recherche en oncologie pédiatrique ;
- Renforcer ou établir des liens avec la société française de lutte contre les Cancers et les leucémies de l'Enfant et de l'adolescent (SFCE), la Société Internationale d'Oncologie Pédiatrique (SIOP) et autres sociétés savantes, les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux à travers le monde ainsi que les associations ;
- Organiser des travaux collectifs de recherche et veiller à leur publication ;
- Organiser des actions de formation en oncologie pédiatrique ;
- Organiser des réunions de travail à caractère scientifique portant sur l'oncologie pédiatrique ;
- Développer les compétences locales, la multidisciplinarité, la qualité des soins permettant d'améliorer les taux de guérison des enfants atteints de cancer.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 862 005,80 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 74 336,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2021 par les dirigeants.

1.1 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

Le GFAOP a souhaité évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19 dans les établissements d'oncologie pédiatrique de son réseau. Vingt-cinq centres d'oncologie pédiatrique situés dans 15 pays ont répondu à une l'enquête réalisée par voie électronique entre le 1er et le 15 mai 2020 dernier. Aucun cas de Covid-19 n'a été signalé dans les établissements d'oncologie pédiatrique. Mais les fournitures et les équipements de protection fournis par les hôpitaux étaient jugés insuffisants dans 80% des centres. Seulement 35% des centres ont pu adapter leurs espaces de travail. Le niveau d'activité global en oncologie pédiatrique a été réduit dans la majorité des centres (60%) certainement lié aux mesures de confinement. Près de la moitié des centres avaient un déficit d'approvisionnement en produits sanguins pour les transfusions. Plus de la moitié des centres ont estimé que la pandémie Covid-19 avait un impact négatif sur la gestion des six cancers pédiatriques considérés comme prioritaires par l'OMS (rétinoblastome, lymphome de Burkitt, néphroblastome, Lymphome de Hodgkin, leucémie et gliome des voies optiques. Des solutions et adaptations ont été mises en place dont une large utilisation de la messagerie WhatsApp, la gestion des patients par téléphone (33%), et l'adaptation des horaires de travail des centres (15%), assorti d'un renforcement des mesures d'hygiène et de distanciation physique (20%). Malheureusement, la pandémie de Covid-19 aura un impact négatif sur la survie globale des enfants atteints de cancer dans les centres soutenus par le GFAOP. Les centres doivent de toute urgence résoudre les déficits en produits sanguins et en antimitotiques. Le développement de la télémedecine et la disponibilité d'équipements de protection supplémentaires permettront de minimiser les effets de cette crise dont les conséquences restent tangibles malgré la reprise de l'activité économique en Afrique

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. Ce qui constitue un changement de méthode comptable par rapport à l'exercice 2019

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Ou

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.3 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les conventions comptables appliquées sont celles qui relèvent de l'Autorité des Normes Comptables, n°2014-03 du 5 juin 2014 et n°2018-06 du 5 Décembre 2018, modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020, relatives aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations.

S'agissant de la première année d'application du nouveau règlement comptable propre aux entités sans but lucratif, exceptionnellement, nous présentons cette année l'actif, le passif et le compte de résultat sous 2 référentiels à savoir :

- Les données 2020 sous le nouveau référentiel
- Les données 2019 sous l'ancien référentiel

Le changement de règlement comptable n'a aucune incidence sur la situation nette.

Les principaux changements pour 2020 se résument à une modification de la nomenclature comptable, à de nouvelles règles de présentation des comptes annuels, à savoir notamment :

- Au bilan : aucune modification apportée
- Au compte de résultat : un reclassement des produits de tiers financeurs en ventes de biens et services sans conséquences sur le total des produits d'exploitation.

GROUPE FRANCO-AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	52 326
TOTAL	52 326

3.2 - Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
livret bleu crédit mutuelle	80 126	80 126		
compte terme credit mutuelle	493 670	493 670		
titres part B crédit mutuelle	53 192	53 192		
TOTAL	626 988	626 988		

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	186 938			18 592	168 346
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 592		55 745		-74 337
Dont générosité du public					
Situation nette	168 346		55 745	18 592	94 009
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	168 346		55 745	18 592	94 009
TOTAL dont générosité du public					

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	402 379		77 456	76 544	346 411	671 333	
TOTAL	402 379		77 456	76 544	346 411	671 333	

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	402 379	346 411	77 457	671 333
TOTAL II	402 379	346 411	77 457	671 333
TOTAL GENERAL (I+II)	402 379	346 411	77 457	671 333
Dont dotations et reprises				

GROUPE FRANCO-AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

346 411

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	207	207		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	96 456	96 456		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	96 663	96 663		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	207
Autres dettes	96 456
TOTAL	96 663

5 - Notes sur le compte de résultat

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	2	
TOTAL	2	0

GROUPE FRANCO-AFRICAIN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public

7.1 - Compte de résultat par origine et par destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	116 480			
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	710 649			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	221 358			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 491			
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 049 978			
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	777 696			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherches d'autres ressources				
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-IMPOT SUR LES BENEFICES	207			
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	346 411			
TOTAL	1 124 314			
EXCEDENT OU DEFICIT	-74 336			

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature	314 050		391 000	
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	314 050		391 000	
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

7.2 - Autres produits liés à la générosité du public

Contribution volontaires en nature :

Travail bénévole d'une vingtaine de personnes (hors administrateurs). Nous pouvons recenser 12 562 heures réalisées par les bénévoles (estimation 314 050€)

7.3 - Contributions financières sans contrepartie

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend

- les contributions financières et quotes-parts de générosité reçue d'autres entités ;
- les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées ;
- la part de dotation consommable virée au compte de résultat.

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public (suite)

7.4 - Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public ;
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

7.5 - Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions ;
- les subventions d'exploitation ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics

Pour les rubriques figurant dans les produits liés à la générosité du public, l'entité ventile en aval du compte de résultat par origine et destination les produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et les produits non dédiés.

7.6 - Missions sociales

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en Suvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Lorsque l'information relative aux missions sociales dans le compte de résultat par origine et destination ne permet pas une bonne compréhension de l'activité, des informations détaillées par mission sociale sont données dans l'annexe.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en Suvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public (suite)

7.7 - Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc& ;
- les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ;
- les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ;
- les frais d'appel à bénévolat ;
- les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public - les achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente qui pour les entités faisant appel à la générosité du public sont vendus à un prix bien plus élevé que son prix d'achat.

7.8 - Frais de recherche d'autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

- les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales ;
- les charges d'un secteur marchand.

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public (suite)

7.9 - Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ». Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière y compris les frais de gestion de la tarification pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les établissements de santé ;
- juridique ;
- moyens généraux ;
- informatique.

Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'entité en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement

7.10 - Dotations aux provisions et dépréciations

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public. Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

7.11 - Rapprochement des charges

TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales réalisées en France : par l'organisme	Missions sociales réalisées en France : versements à d'autres organismes	Missions sociales réalisées à l'étranger : par l'organisme	Missions sociales réalisées à l'étranger : versements à d'autres organismes
Achats de marchandises			233 334	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			427 042	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitement			90 579	
Charges sociales			26 741	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés			346 411	
Autres charges				

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public (suite)

Charges financières

Charges exceptionnelles

Participations des salariés aux résultats

Impôts sur les bénéfices

207

TOTAL 314

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de recherche de fonds : Générosité du public	Frais de recherche de fonds : Autres ressources	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes				
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitement				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Charges financières				
Charges exceptionnelles				
Participations des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL				

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Impôts sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises			233 334
Variation de stock			
Autres achats et charges externes			427 042
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitement			90 579
Charges sociales			26 741
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			346 411
Autres charges			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Participations des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			207
TOTAL			1 124 314

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public (suite)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	TR Missions sociales réalisées en France	Missions sociales réalisées à l'étranger	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Secours en nature Mises à disposition gratuites de biens Prestations de services Personnel bénévole					
TOTAL					

7.12 - Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	1 124 107	1 257 495
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	207	519
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DES EMPLOIS	1 124 314	1 258 014
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	314 050	391 000
TOTAL	314 050	391 000

GROUPE FRANCO-AFRICAÏN D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - Autres annexes pour les associations faisant appel à la générosité du public (suite)

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuel	116 480	154 241
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats	710 649	1 042 298
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	221 358	
TOTAL DES RESSOURCES	1 048 487	1 196 539
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	74 337	18 592
TOTAL	74 337	18 592
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Donc en nature		
TOTAL		

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice N	Exercice N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		